JCB/MZ

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 1232 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition ;

VU la lettre n°2015-081/CNT/PRES/SG/DGSL du 29 septembre 2015 du Président du Conseil National de la Transition transmettant pour promulgation la loi n° 051-2015/CNT portant droit d'accès a l'information publique et aux documents administratifs;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents

administratifs.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 octobre 2015